



DECISION 2018052811

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 juillet 2013 portant renouvellement du détachement de Monsieur Jean-Paul Roumegas, professeur agrégé hors classe au Centre national des œuvres universitaires et scolaires en qualité de sous-directeur des relations internationales et culturelles ;

DECIDE

Article unique : Monsieur Jean-Paul Roumegas, conseiller aux questions internationales et au mécénat, est autorisé, pour les questions internationales et le mécénat, à :

- Signer la correspondance et les documents ;
- Attester des états de frais de déplacement ;
- Certifier le service fait.

Fait à Vanves, le

280518

La présidente du Cnous

Dominique MARCHAND

Signature de l'intéressé